

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 537 416

(21) N° d'enregistrement national :

82 20867

(51) Int Cl³ : A 47 C 19/12; A 47 D 7/00.

(12) **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

(22) Date de dépôt : 13 décembre 1982.

(71) Demandeur(s) : MATHOU Marcel. — FR.

(30) Priorité

(72) Inventeur(s) : Marcel Mathou.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 24 du 15 juin 1984.

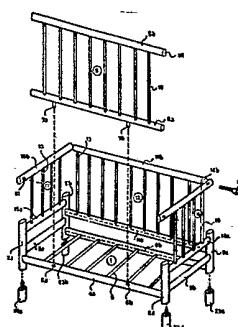
(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appartenus :

(74) Mandataire(s) : Chereau.

(54) Lit pliable et empilable.

(57) L'invention concerne un lit d'enfant pliable et empilable, constitué de quatre panneaux latéraux solidaires de façon amovible et montés sur un bâti rigide. Selon l'invention un des panneaux latéraux 9 est amovible tandis que les trois panneaux latéraux sont montés pivotants sur le bâti 1 du lit, avec leurs articulations respectives agencées sur les montants 2a, 2b, 2c, 2d du bâti du lit à des niveaux prédéterminés différents.



1.

La présente invention a pour objet un lit pliable et de préférence également empilable, notamment utilisable dans les crèches, les garderies, les écoles maternelles et autres établissements traitant de la petite enfance.

5 Dans les établissements du type crèche familiale, garderie, école maternelle et analogues, se pose le problème de l'espace, notamment en ce qui concerne le rangement des lits qui peuvent être utilisables à certaines heures de la journée pour le repos des enfants, et doivent être rangés à certaines autres après ces moments de sieste ou de repos, notamment le soir. On a proposé jusqu'à présent des lits pliables comportant généralement un sommier en toile supporté par des montants pliants. La manipulation de ces lits est généralement malaisée et aboutit souvent à des déchirures de la toile et/ou des déformations du châssis le rendant impropre à l'utilisation.

10 Un objet de la présente invention est d'obvier à ces inconvénients des lits pliables de l'art antérieur en fournissant un lit qui soit à la fois pliable et empilable sur ou avec d'autres lits du même type.

15 Un autre objet de l'invention est de fournir un lit qui puisse être plié sans qu'il soit besoin d'en prélever, au préalable, le matelas.

20 Encore un autre objet de la présente invention est

de fournir un lit pliable et empilable, qui puisse être également utilisé comme banquette.

Pour réaliser ces objets, on propose un lit pliable et empilable, comportant quatre panneaux latéraux, montés pivotants sur un bâti rigide avec leurs articulations respectives agencées sur les montants du bâti à des niveaux prédéterminés différents pour que le pivotement de chaque panneau et son redéploiement subséquent puissent être réalisés sans gêne et dans un ordre logique.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'un des panneaux latéraux sur un côté longitudinal du lit est amovible.

Selon une forme de réalisation préférée de lits selon l'invention, le panneau pivotant en regard du panneau amovible présente une longueur sensiblement égale à celle de ce dernier; les deux panneaux latéraux pivotant se faisant face ont une hauteur au plus égale à la moitié de la longueur de l'autre panneau pivotant, les points d'articulation des panneaux latéraux pivotants se faisant face sont à un niveau supérieur à celui des points d'articulation du troisième panneau pivotant; le panneau amovible est fixé sur une traverse longitudinale du bâti de lit par des têtons s'engageant dans des trous borgnes ménagés dans ladite traverse longitudinale; les quatre panneaux latéraux sont solidarisés par des moyens de vissage; les montants du bâti de lit sont agencés pour permettre la pose de pieds; les montants du bâti de lit sont agencés pour permettre un empilage des lits.

D'autres avantages et caractéristiques de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description non limitative suivante d'une forme de réalisation préférée de lits pliables et empilables, plus particulièrement destiné à un enfant, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective éclatée d'une forme de réalisation de lits pliables et empilables de l'invention; et

La figure 2 est une vue partielle d'une variante

de réalisation au niveau des moyens de fixation du panneau amovible du lit d'enfant représenté à la figure 1.

Le lit d'enfant de la figure 1 est constitué d'un bâti 1 rigide constitué de quatre montants 2a, 2b, 2c, 2d, 5 reliés par deux traverses transversales 3a, 3b et deux traverses longitudinales 4a, 4b, ces deux dernières traverses 4a, 4b étant reliées par des barreaux ou entretoises parallèles 5 de support d'un matelas non représenté sur le dessin. Dans la traverse longitudinale 4a, sont ménagés un certain nombre de trous borgnes, deux 6a, 6b sur le dessin, dimensionnés pour recevoir en engagement des têtons correspondants 7a, 7b prévus sur la face inférieure d'une traverse longitudinale 8a, faisant partie d'un panneau 9, constitué d'autre part par une seconde traverse 8b, connectée à la traverse 15 8a par des entretoises parallèles 10. Dans la zone sensiblement médiane des montants 2b, 2c, est monté pivotant par sa traverse inférieure 11a, un panneau 12 également constitué par une traverse supérieure 11b connectée à la traverse inférieure pivotante 11a par des entretoises parallèles 13.

20 Dans la zone supérieure respective des montants 2a, 2b; 2c, 2d, sont montés par leurs traverses inférieures respectives 14a, 15a deux panneaux transversaux pivotants 16, 17 constitués respectivement de deux traverses supérieures 14b, 15b connectées respectivement à la traverse inférieure pivotante 14a, 15a par des entretoises parallèles 18, 19. Le panneau amovible 9 et les panneaux pivotants 12, 16, 17 sont respectivement assemblés par leurs traverses supérieures 8b, 14b, 15b, 11b par des moyens de vissage amovibles 20, et à cet effet des trous traversants 21 ont été prévus dans les 25 zones d'extrémité respectives des traverses 14b, 15b, coaxialement avec des trous taraudés 22 ménagés dans les extrémités des traverses supérieures 8b, 11b, respectivement. Les traverses 3a et 3b sont légèrement décalées en hauteur par rapport aux traverses 4a et 4b. Ainsi, lorsque le matelas est mis en place il se trouve maintenu au moins à ses deux extrémités par les traverses 3a et 3b et sur un côté par la traverse 8a. On peut également prévoir une traverse fixe additionnelle (non représentée) au-dessus de la traverse 30 35

se 4b pour maintenir le matelas sur son quatrième côté.

Le pliage du lit se fait de la manière suivante : on commence par dévisser les moyens de fixation 20 solidarisant le panneau amovible 9 aux panneaux latéraux 16 et 17, 5 et on peut alors poser le panneau 9 sur le matelas, après quoi on désolidarise de la même manière par dévissage des moyens de vissage 20 les panneaux 16 et 17 du panneau longitudinal 12 que l'on replie sur le matelas du lit, après quoi on replie les panneaux 16 et 17 sur le panneau 12, ceci 10 étant rendu possible du fait que les points d'articulation des panneaux 16 et 17 sont à un niveau supérieur à ceux du panneau 12 sur les montants du lit du bâti.

Dans le cas préféré représenté, les traverses articulées 14a et 15a sont au même niveau et les panneaux 16 15 et 17 ont une hauteur inférieure à la moitié de la longueur du lit. Il est donc possible de les replier dans le même plan. Si l'on souhaite utiliser des panneaux très hauts, et pour que les panneaux soient parallèles au matelas en position repliée, il sera nécessaire de décaler en hauteur les 20 traverses 14a et 15a l'une par rapport à l'autre. Le redéploiement du lit se fait en sens inverse. Si l'on veut utiliser le lit comme banquette, on se contente de démonter le panneau amovible 9, en laissant assemblés les panneaux pivots 12, 16, 17.

25 Sur la figure 1 sont également représentés les pieds 23a, 23b, 23c et 23d pouvant être vissés dans l'extrémité inférieure des montants respectifs 2a, 2b, 2c, 2d.

Dans la variante de réalisation de la figure 2, le dispositif d'attache par tétons d'engagement est remplacé 30 par un dispositif d'accrochage de la traverse 8a du panneau amovible 9 comportant des étriers 24a, 24b fixés sur la traverse 8a avec leurs ailes dépassant vers le bas. Lors de la mise en place du panneau 9, les ailes s'étendent de part et d'autre de la traverse 8a et maintiennent donc le panneau 35 9 en place.

Il est clair que l'invention n'est nullement limitée à la forme de réalisation et à sa variante décrites

ci-dessus, mais qu'elle englobe toutes les modifications et variantes, à la portée de l'homme de l'art, issues du même principe de base.

REVENDICATIONS

- 1 - Lit pliable, constitué de quatre panneaux latéraux montés sur un bâti rigide, caractérisé en ce que les panneaux latéraux sont montés pivotants sur le bâti (1) du lit, avec leurs articulations respectives agencées sur les montants (2a, 2b, 2c, 2d) du bâti du lit à des niveaux prédéterminés différents.
- 2 - Lit pliable selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'un des panneaux est amovible.
- 10 3 - Lit pliable selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau pivotant (12) en regard du panneau amovible (9) a une longueur sensiblement égale à celle du panneau amovible.
- 4 - Lit pliable selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les traverses d'articulation (14a, 15a) des deux panneaux latéraux pivotants respectifs (16, 17) sont respectivement montés sur les montants (2a, 2b, 2c, 2d) en des points d'articulation situés à un niveau supérieur à celui des points d'articulation sur les montants (2b, 2c) de la traverse pivotante (11a) du troisième panneau pivotant (12).
- 5 - Lit pliable selon la revendication 4, caractérisé en ce que les deux panneaux latéraux pivotants (16, 17) se faisant face ont une hauteur au plus égale à la moitié de la longueur de l'autre panneau pivotant (12).
- 6 - Lit pliable selon la revendication 2, caractérisé en ce que le panneau amovible (9) est monté sur une traverse longitudinale (4a) du bâti (1) du lit par des tétons (7a, 7b) s'engageant dans des trous borgnes respectifs (6a, 6b) ménagés sur ladite traverse latérale (4a).
- 7 - Lit pliable selon la revendication 2, caractérisé en ce que le panneau amovible (9) est monté sur une traverse longitudinale (4a) du bâti (1) de lit par des étriers montés sur la traverse longitudinale inférieure (8a) dudit panneau amovible (9), et venant enserrer ladite traverse longitudinale (4a) du bâti de lit.
- 35 8 - Lit pliable selon la revendication 1, caractérisé en ce que les panneaux latéraux sont solidarisés par

des moyens de vissage amovibles (20).

9 - Lit pliable selon la revendication 1, caractérisé en ce que les montants (2a, 2b, 2c, 2d) du bâti de lit sont agencés pour permettre la pose de pieds (23a, 23b, 5 23c, 23d) amovibles.

10 - Lit pliable selon la revendication 1, caractérisé en ce que les montants du bâti de lit sont conformés pour permettre un empilage des lits.

PL. UNIQUE

